



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1176

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux - Système d'information des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes (SINDRA) - Convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'année 2016

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Belaziz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1176**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux - Système d'information des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes (SINDRA) - Convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Rhône-Alpes ont développé en 1999, en concertation avec les collectivités territoriales, le système d'information des déchets en Rhône-Alpes (SINDRA). Cet outil assure la collecte et la gestion des données relatives à la production et à la gestion des déchets. À cette fin, l'opérateur en charge de son animation réalise des enquêtes annuelles auprès de tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et de toutes les entreprises de la gestion des déchets sur le territoire régional.

Le SINDRA est utilisé, depuis 2007, par les Départements rhônalpins en charge de la compétence relative à la planification des déchets pour assurer le suivi des plans dont ils ont la charge.

Cet observatoire a été retenu pour évaluer la mise en œuvre du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône et de la Métropole de Lyon, co-animé depuis 2015 par les 2 collectivités. Le SINDRA fournit à cette fin les informations nécessaires à l'élaboration et au suivi de ce plan et propose, après exploitation et analyse des données, des supports d'information synthétiques.

En 2016, l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes, maître d'ouvrage de l'observatoire, a sollicité les collectivités afin de participer au financement et à la co-animation de cet observatoire dont le coût pour cette année est de 278 813,76 €. La Métropole, compétente en matière de planification, est mobilisée sur ce dossier au même titre que les autres départements rhônalpins. La répartition de financement est proposée à raison d'un tiers (soit 92 937,92 € pour 2016) pour chacune des entités :

- Départements d'Auvergne-Rhône-Alpes et Métropole,
- Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- ADEME.

La part relevant des Départements et de la Métropole est répartie au prorata du nombre d'habitants de chacune des collectivités. La contribution de la Métropole pour 2016 ainsi calculée serait de 16 012 €, contre 22 107,18 € en 2015.

Cet observatoire permet à la Métropole d'assurer l'animation du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône et de la Métropole jusqu'au transfert effectif de cette compétence à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Cette contribution conforterait, en outre, le rôle de copilotage de l'observatoire et permettrait de peser sur les décisions concernant son devenir dans la future configuration institutionnelle.

Elle donnerait enfin un droit d'accès aux données concernant les déchets produits et traités sur le territoire de la Métropole, au moment où la collectivité travaille à la valorisation de ces données pour des réflexions stratégiques. Des données seront notamment utilisées pour l'élaboration en cours du Plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le financement par la Métropole de Lyon du système d'information des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes (SINDRA) porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à hauteur de 16 012 € pour l'année 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'ADEME fixant les conditions et modalités de la participation financière de la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 16 012 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6568 - fonction 7213 - opération n° 0P25O3173A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.